

Le fonctionnement de la ludothèque est assuré par des bénévoles de l'association Familles Rurales du Sombernonnais, pour votre plaisir et celui des enfants. L'achat de matériel et de jeux, l'entretien de ceux-ci et les formalités administratives sont réalisées en intégralité par ces bénévoles. Aussi, pour les aider dans leurs tâches et préserver cette structure, il est demandé aux usagers d'adhérer au règlement qui suit :



Les règles du prêt :

- **Emprunteurs** : Particuliers, associations, collectivités
- **Tarif** : Le prêt est de 5 € par jeu – L'adhésion à la ludothèque n'est pas exigée.
- **Durée du prêt** : Les jeux sont prêtés pour une durée de 2 jours (un week-end ou 2 jours en semaine).
- **Formalités en cas de retard** : Il sera réclamé une pénalité de 5€ par jour de retard et par jeu.
- **Horaires de prêt** : Les jeux seront prêtés sur rendez-vous, compte tenu de la disponibilité des bénévoles. Le rendez-vous sera pris par mail à l'adresse contact@afr-sombernon.fr
- **Caution** : Un chèque de caution d'un montant de 100 € par jeu emprunté vous sera demandé à l'enlèvement.



Respect du matériel :

Par respect pour les autres inscrits, il est évident de respecter le « matériel jeu ».

Avant le départ d'un jeu en prêt, l'emprunteur et le bénévole de la ludothèque vérifieront l'état du jeu et si celui-ci est complet. L'emprunteur s'engage à le rendre dans le même état lors du retour où le jeu sera vérifié de nouveau.

La dégradation ou perte de pièces sera facturé. Aucun jeu ne pourra être emprunté tant que l'emprunteur n'aura pas remboursé cette somme.

Les réparations seront réalisées par l'association. Il est demandé aux emprunteurs de nous signaler toutes les détériorations constatées.



Responsabilités :

La ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages corporels, pertes ou vols pouvant intervenir durant la durée de location.

Le matériel loué reste la propriété exclusive de l'association Familles Rurales du Sombernonnais et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession par le locataire. Il ne peut être saisi en cas de faillite du locataire.



Informations personnelles :

Les informations recueillies lors de l'inscription ont un caractère obligatoire et sont destinées seulement à la gestion du prêt et à la diffusion des renseignements propres à la ludothèque. L'association s'engage à ne pas transmettre ces informations personnelles.